



MAIRIE DE CREYSSE
Département du Lot

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

17 juin 2022

Présents : Mesdames Gabrielle Andries-Roussel, Martine Bournet, Françoise Lavaud et Catherine Toutin ; Messieurs Jean-Pierre Bault, Guy Floirac, Francis Follet, Denis Gaillet et Laurent Wirth

Excusé : Monsieur Pierre Circal

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Wirth

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du précédent procès-verbal
- Décision modificative budget assainissement - régularisation TVA
- Adhésion au SDAIL, validation des statuts et désignation des délégués
- Adressage, proposition de secteurs et de noms
- Devenir du bâtiment de l'ancienne école, lieu de vie
- Divers

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Pierre Saurie.

Début de séance : 18h15

Laurent Wirth et Françoise Lavaud ont fait un point sur la séance du Conseil d'école du 16 juin 2022 : 111 enfants sont inscrits pour la rentrée 2023, la 5^e classe est donc maintenue pour l'instant (à titre provisoire).

Laurent Wirth a fait part de l'accord de la commission culture de Cauvaldor pour la prise en charge de deux plaques commémoratives : la première concernant le séjour à Creysse de Nancy Cunard et Henry Crowder, la seconde concernant le peintre belge Georges-Emile Lebacqz qui a réalisé les vitraux de l'église. Il va préparer les contenus de ces deux plaques (textes et images) qui seront soumis à l'avis des membres du Conseil Municipal avant d'être envoyés à la commission culture de Cauvaldor.

→ VALIDATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 3 mai a été arrêté à l'unanimité sans modification.

→ DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT - RÉGULARISATION TVA

Le Conseil a approuvé à l'unanimité une décision modificative concernant le budget de l'assainissement : en 2020 la Trésorerie de Souillac a payé une facture en HT. Il convient donc de régulariser la situation et pour cela de régler 300€ de TVA qui seront ensuite remboursés.

→ ADHÉSION AU SDAIL, VALIDATION DES STATUTS ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

L'adhésion au SDAIL, dont le montant s'élève à 1€ par habitant et qui s'avère nécessaire pour la réalisation de l'adressage, a été approuvée à l'unanimité par le Conseil. Les délégués désignés par le Conseil sont Denis Gaillet comme titulaire et Jean-Pierre Bault comme suppléant.

→ ADRESSAGE, PROPOSITION DE SECTEURS ET DE NOMS

Denis Gaillet a présenté le projet d'adressage en s'appuyant sur une carte précise annexée par un tableau listant les noms des voies. Ces noms ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil. Une réunion publique sera organisée fin septembre pour les proposer à la population. Elle sera suivie d'une consultation (qui donnera lieu à l'expression des avis sur un registre à la mairie ou par courrier), dont les résultats seront examinés par le Conseil avant la Toussaint.

→ DEVENIR DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE, LIEU DE VIE

En ce qui concerne le devenir de l'ancienne école, un restaurateur, qui était installé dans la région de Gourdon et qui vit actuellement à Saint Sozy, a été présenté par Guillaume Durand de Cauvaldor Expansion. Il devrait proposer un projet de lieu de vie ouvert toute l'année, avec une dimension culturelle et qui soit satisfaisant pour les habitants et pour les touristes. Le mieux serait dans un premier temps d'envisager un bail précaire.

→ DIVERS

Élections législatives :

La composition et les permanences du bureau de vote en vue du 2^{ème} tour des élections législatives du 19 juin 2022 ont été arrêtées.

Association « Le Chant des Chênes », de Creysse :

Le maire a présenté le projet de l'association « Le Chant des Chênes » (qui organise des concerts destinés à un public intergénérationnel et qui est soutenue par le Département) qui souhaite organiser un concert à Creysse le samedi 6 août 2022 dans le pré de la mairie où se trouve le préau de l'ancienne école. Le Conseil a approuvé ce projet à l'unanimité.

Levée de séance : 21h

Le secrétaire de séance,
Laurent Wirth